

Compte-rendu de la séance du 23 avril 2018
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, FILÂTRE Félicien, THÉPAUT Isabelle, PAITEL Patricia, MANROT Crystel, RABANNE Myriam, SIRODOT Loïc, PLISSONNEAU Yann, BRÉHIER Sylviane, HARDAT Bénédicte, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien,
Absents excusés : LE MÉE Philippe, RENAUD Sébastien

Commissions		Délégations extérieures	
FINANCES	Patrick DERVAL, Isabelle BERTIN, Rémy MARTIN, Armelle HUBERT, Christophe EON, Loïc SIRODOT, Chrystel MANROT.	CCAS	Patrick DERVAL Isabelle BERTIN Laëtitia BOULIGAND Myriam RABANNE Yann PLISSONNEAU
URBANISME	Patrick DERVAL, Isabelle BERTIN, Rémy MARTIN, Armelle HUBERT, Christophe EON, Loïc SIRODOT, Philippe LE MEE, Isabelle THEPAUT, Didier DELEPINE	SIVU	Patrick DERVAL Rémy MARTIN Christophe EON Yann PLISSONNEAU Didier DELEPINE Suppléant : Philippe LE MÉE
ENFANCE, JEUNESSE, ECOLES, SERVICES PERISCOLAIRES	Isabelle BERTIN, Armelle HUBERT, Bénédicte HARDAT, Philippe LE MEE, Yann PLISSONNEAU, Myriam RABANNE, Isabelle THEPAUT, Laëtitia BOULIGAND	SDE	Rémy MARTIN
RESTAURANT SCOLAIRE	Isabelle BERTIN, Armelle HUBERT, Bénédicte HARDAT, Philippe LE MEE, Myriam RABANNE, Isabelle THEPAUT, Laëtitia BOULIGAND	Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon	<u>Titulaire :</u> Félicien FILATRE <u>Suppléante :</u> Isabelle THEPAUT
COMMUNICATION CULTURE	Isabelle BERTIN, Armelle HUBERT, Bénédicte HARDAT, Philippe LE MEE, Chrystel MANROT, Fabien FORESTELLO, Sylviane BREHIER.	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de la chère	<u>Titulaire :</u> Rémy MARTIN <u>Suppléante :</u> Patricia PAITEL
VOIRIE CHEMINS COMMUNAUX ECLAIRAGE PUBLIC MATERIEL DU SERVICE TECHNIQUE, AGRICULTURE	Rémy MARTIN, Patricia PAITEL, Félicien FILATRE, Christophe EON, Sébastien RENAUD, Sylviane BREHIER, Loïc SIRODOT.	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil	<u>Titulaire :</u> Patrick DERVAL <u>Suppléant :</u> Rémy MARTIN
AMENAGEMENTS URBAINS ET RURAUX : Espaces verts/ décorations de Noël ENVIRONNEMENT / pêche / chemins de randonnée, cimetières	Armelle HUBERT, Rémy MARTIN, Patricia PAITEL, Sylviane BREHIER, Laëtitia BOULIGAND, Chrystel MANROT, Fabien FORESTELLO, Isabelle THEPAUT	SMICTOM	<u>Titulaire :</u> Armelle HUBERT <u>Suppléante :</u> Isabelle THEPAUT
ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES	Armelle HUBERT, Rémy MARTIN, Sébastien RENAUD, Chrystel MANROT, Félicien FILATRE, Didier DELEPINE, Loïc SIRODOT	Association des Pays de Vallons de Vilaine	<u>Titulaires :</u> Patrick DERVAL Loïc SIRODOT <u>Suppléants :</u> Philippe LE MÉE Patricia PAITEL
BÂTIMENTS COMMUNAUX, BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS, INFORMATIQUE	Christophe EON, Patrick DERVAL, Isabelle BERTIN, Rémy MARTIN, Armelle HUBERT, Loïc SIRODOT, Philippe LE MEE, Patricia PAITEL, Sébastien RENAUD, Fabien FORESTELLO, Loïc SIRODOT, Isabelle THEPAUT	Comité Syndical du Pays des Vallons de Vilaine	<u>Titulaires :</u> Patrick DERVAL Loïc SIRODOT <u>Suppléants :</u> Philippe LE MÉE Patricia PAITEL
SPORTS	Christophe EON, Armelle HUBERT, Bénédicte HARDAT, Yann PLISSONNEAU, Fabien FORESTELLO, Isabelle THEPAUT, Didier DELEPINE.	Comice Agricole	Félicien FILATRE Sébastien RENAUD
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Christophe EON, Patrick DERVAL, Isabelle THEPAUT, Rémy MARTIN, Armelle HUBERT, Bénédicte HARDAT, Myriam RABANNE, Didier DELEPINE, Yann PLISSONNEAU, Fabien FORESTELLO	Correspondant Défense	Rémy MARTIN Didier DELEPINE
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Titulaires : Patrick DERVAL, Rémy MARTIN, Christophe EON, Philippe LE MEE Suppléantes : Bénédicte HARDAT, Isabelle BERTIN	Relais du Semnon	Rémy MARTIN Isabelle THEPAUT

Les indemnités du Maire et des adjoints ont été votées à l'identique du vote de 2014.

Désignation d'un délégué à la Commission communautaire chargée de l'évaluation des transferts de charges des communes vers la Communauté de communes (CLECT)

Patrick DERVAL.

Désignation d'un délégué à la commission accessibilité de Bretagne Porte de Loire Communauté

Loïc SIRODOT.

Détermination des délégations du Conseil au Maire

Le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire. Il décide à l'unanimité de lui déléguer les missions suivantes pour toute la durée du mandat :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 €;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Maire pourra aussi charger un ou plusieurs adjoints de prendre tout ou partie de ces décisions en cas d'empêchement.

Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités mensuelles du Maire et des 4 adjoints comme suit, à compter du 8 avril 2018 (le Maire et les adjoints ne participe pas au vote pour la détermination de leur propre indemnité) :

- Maire : 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4 adjoints : 16.50 % du même indice

Remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais de déplacement aux conseillers municipaux, ne percevant pas d'indemnité de fonctions, lorsqu'ils participent à des réunions se tenant à l'extérieur de la commune.

Demande de Fonds de Solidarité Territoriale 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention de 4000 € auprès du Conseil Départemental 35 au titre du Fonds de Solidarité Territoriale 2018 - contrat d'objectifs développement durable- pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'extension de l'école publique.